

MALTRAITANCE DES ENFANT DE LA RUE

Jeudi n° 14347
SOLEIL du 22 mars 2018

Demande d'application des sanctions contre les auteurs

Dans le cadre du « Projet d'appui à la protection des enfants en situation de rue (Esr) et des mineurs en conflit avec la loi (Mcl) : plaider, prévention et prise en charge » financé par l'Union européenne, l'Association des juristes sénégalaises (Ajs) a organisé hier, en partenariat avec la Conafe et l'Ong village pilote, une table ronde sur les dangers de la rue et la traite des personnes à la Maison de la culture Doua Seck. Pour les protecteurs des droits de l'enfant, il faut des sanctions sévères contre les auteurs de la maltraitance des tout-petits.

La pauvreté, la destruction des familles, le phénomène de l'urbanisation déséquilibrée, la déperdition scolaire, la non-surveillance, etc. Voilà quelques unes des nombreuses raisons qui font qu'un enfant se laisse influencer par l'attrait de la rue. Cette situation expose les tout-petits aux « dangers » que Mamadou Wane « Mao », coordonnateur de la Plateforme pour la promotion et la protection des droits de l'homme (Ppdh) a évoqués dans son intervention. « Les enfants sont en rupture de tous liens sociaux lorsqu'ils sont dans la rue. La marque de notre pays, c'est maintenant les milliers d'enfants que nous voyons tous les jours, alors que notre arsenal juridique prévoit des sanctions. Le fait d'être dans la rue pousse les enfants à s'autodétruire à travers l'alcoolisme, le tabagisme, etc. ».

Mamadou Wane « Mao », qui a plaidé pour des répressions sévères à l'encontre des fauteurs, avait d'abord accusé « la société sénégalaise qui a produit la négligence et l'abandon macabre des

enfants ». Après avoir souligné que notre système collectif ne marche pas, il a constaté que la rue est devenue un lieu de rapport de force au quotidien où tout s'y déroule. « C'est un espace d'endurance physique », a-t-il affirmé, avant de rappeler le rôle attendu de « l'Etat, la seule autorité publique qui, quand un parent n'est pas capable d'éduquer son enfant (faute de moyens), est le seul instrument collectif devant se mettre en mouvement ». Selon lui, seul l'Etat a le pouvoir de retirer la puissance paternelle à quelqu'un.

Durant son intervention, Mamadou Wane « Mao » s'est appesanti sur quelques cas d'école, en soulignant que « si un parent dit à un maître éduque mon enfant sévèrement et que mort s'ensuit, ils doivent, tous les deux, être poursuivis par la justice », a indiqué Mamadou Wane « Mao », qui a invité à « renouveler notre discours ». Selon lui, de par nos croyances, nous donnons de l'aumône en incitant à la mendicité. Il a demandé à l'Etat de se secouer pour sauver « les enfants dont cer-

tains passent la journée sous le pont de l'émergence. C'est une urgence de réagir ». Si l'on en croit Mamadou Wane « Mao », seules des Ong travaillent pour tirer tirer les enfants de la rue.

« A force de voir ces enfants, on finit par être insensible. Malgré les dangers, les enfants, une fois dans la rue, n'ont plus envie de retourner à la maison. On ne doit pas accepter la fatalité. L'Etat doit utiliser la force et rétablir les enfants dans leurs droits », a-t-il défendu. De son côté, François Raoul Latouffe, président de la Coalition nationale des associations et Ong en faveur de l'enfance (Conafe), a souligné que « ces faits de rapt et d'enlèvements d'enfants qui perdurent sont inacceptables ». Selon lui, il faut agir. Pour sa part, Aby Diallo, vice-présidente de l'Association des juristes sénégalaises (Ajs), a noté que les Etats et les communautés sont interpellés.

« Tout Etat signataire de cette convention est tenu de poursuivre les auteurs d'infractions et de prendre en charge les victimes », a-t-elle rappelé avant de soutenir que « le blocage pour régler ce phénomène réside dans le refus de braver certains milieux ». Quant à Alioune Sarr, directeur de la Protection de l'enfance, il a demandé de faire en sorte que le combat engagé par la société civile soit une réussite.

Serigne Mansour Sy CISSE